



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**105<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 31 juillet 1997, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Déclaration du Président

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : En tant que Président de l'Assemblée générale, je dois dire à quel point je suis bouleversé et horrifié à la nouvelle de l'attentat à la bombe de Jérusalem qui a causé tant de morts et de blessés. Nos pensées doivent aller aux familles endeuillées et nous leur transmettons nos plus sincères condoléances. Notre époque est trop souvent marquée par la violence et les actes d'extrémisme et de désespoir. Nous devons parvenir à la paix et à la réconciliation.

## Point 37 de l'ordre du jour (*suite*)

### La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

#### Rapport du Secrétaire général (A/51/935)

#### Projet de résolution (A/51/L.77/Rev.1)

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/956)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1.

**M. Escovar-Salom** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, j'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1. L'Autriche, la Belgique, le Costa Rica, le Danemark, El Salvador, l'Espagne, la Fédération de Russie, la Finlande, la Grèce, le Guatemala, Haïti, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Nicaragua, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède ont été ajoutés à la liste des auteurs.

Dans son préambule, le projet de résolution rend hommage au peuple haïtien qui cherche à instaurer une démocratie vigoureuse et durable, la justice et la prospérité économique. Il appuie l'action que continuent de mener le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, à la tête des efforts que fait la communauté internationale pour favoriser le progrès politique en Haïti.

Il se félicite également des efforts que poursuivent les États pour apporter assistance humanitaire et coopération technique au peuple haïtien et soutient sans réserve la contribution que la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), son directeur exécutif et son personnel, ainsi que la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti apportent à l'instauration d'un climat de liberté et de tolérance propice au respect intégral des droits de l'homme et au plein rétablissement de la démocratie constitutionnelle en Haïti.

Dans son dispositif, le projet de résolution accueille avec satisfaction la recommandation qu'a faite le Secrétaire général dans son rapport du 26 juin 1997, tendant à renouveler le mandat de participation conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains à la Mission civile internationale en Haïti et décide d'autoriser le renouvellement du mandat de la composante Nations Unies de la Mission civile internationale en Haïti jusqu'au 31 décembre 1997.

Il réaffirme également une fois de plus la volonté de la communauté internationale de poursuivre sa coopération technique, économique et financière avec Haïti pour soutenir ses efforts de développement économique et social et pour renforcer les institutions haïtiennes chargées d'administrer la justice et de garantir la démocratie, le respect des droits de l'homme, la stabilité politique et le développement économique.

À un moment où la situation politique, sociale et économique précaire est un fardeau supplémentaire pour les institutions récemment créées qui sont le fondement de l'état de droit, la présence suivie de la MICIVIH reste décisive pour la consolidation de la démocratie. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'en adoptant ce projet de résolution, nous aiderons Haïti à s'engager dans l'avenir en comptant sur ses propres forces.

**M. Lelong (Haïti) :** Monsieur le Président, alors que nous nous réunissons pour examiner le point 37 de l'ordre du jour, intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti», permettez que je réitère, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, l'expression de nos remerciements à l'Assemblée générale pour l'intérêt qu'elle a toujours porté à cette question et celle de notre vive gratitude au Secrétaire général pour ses efforts inlassables en faveur de l'état de droit en Haïti.

Dans son rapport A/51/935 du 26 juin 1997, le Secrétaire général dresse un bilan de la situation des droits de l'homme en Haïti, évalue le fonctionnement de l'appareil judiciaire et des prisons et décrit les activités de promotion et de renforcement des institutions. C'est un tableau d'ombres et de lumières qui souligne les progrès aussi bien que les déficiences du processus démocratique haïtien dont la complexité et la difficulté ont été sans aucun doute sous-estimées.

Mon gouvernement apprécie que le rapport ait mis l'accent sur les résultats appréciables obtenus dans ses efforts en vue d'assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays. Ainsi, dans un

contexte politique et socioéconomique précaire, la population a continué de jouir largement de ses droits civils et politiques. La liberté d'expression est garantie; les citoyens expriment librement et sans aucune crainte leur opinion. La presse véhicule toutes sortes d'idées sans aucune censure. Personne n'est poursuivi ni menacé pour ses convictions politiques.

Dans le domaine de la justice, des efforts ont été entrepris pour améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire gangrené encore par l'impéritie et la corruption de certains magistrats. Tout un programme soutenu par la communauté internationale est en cours pour réformer le système judiciaire. De même, des mesures concrètes adoptées dans le système pénitencier ont permis de réaliser des améliorations sensibles dans le traitement des détenus.

Au niveau de la Police nationale, des progrès constants sont aussi à signaler que ce soit dans son organisation ou dans ses méthodes de fonctionnement. Grâce au concours du personnel des Nations Unies et des pays amis, sa formation se poursuit de manière satisfaisante. Elle est à pied d'oeuvre et sa capacité d'assurer l'ordre et la sécurité dans un contexte démocratique est mise à rude épreuve. Il faut déplorer cependant certaines bavures qui, une fois portées à la connaissance des autorités, ont fait l'objet d'enquêtes et leurs auteurs ont été sanctionnés.

Comme on peut le constater, la démocratie et le respect des droits de l'homme gagnent du terrain en Haïti. La primauté du droit sur la force s'installe progressivement dans les moeurs. Les structures et les mentalités archaïques sont en pleine régression. Ce sont là des résultats non négligeables sur le passé de dictature.

Et c'est l'occasion pour moi de rendre un hommage tout spécial aux membres de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), mission de petite taille mais bien ciblée, exemple indiscutable de coopération réussie entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, dont l'assistance a été essentielle dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti. Je voudrais mentionner en particulier son Directeur exécutif, Monsieur Colin Granderson, qui a su gagner par son courage, son abnégation et son objectivité, la confiance et l'admiration de la société civile de mon pays.

Le Secrétaire général a bien montré dans son rapport que les progrès réalisés ne sauraient être possibles sans la contribution de la MICIVIH, et que Haïti a encore besoin de cette assistance.

Nous sommes certains que l'Assemblée continuera à appuyer nos efforts pour renforcer les institutions démocratiques et garantir un meilleur respect des droits de l'homme en autorisant à l'unanimité le projet de résolution qui est soumis à son attention.

Je ne saurais terminer sans exprimer une nouvelle fois notre gratitude aux États membres du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti ainsi qu'à tous les pays qui ont coparrainé ce projet de résolution.

**M. Wolzfeld** (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne sur la question de «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti». La Bulgarie, Chypre, L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie se rallient à cette déclaration; l'Islande et la Norvège s'y associent également.

Depuis l'instauration d'un régime démocratique en Haïti, l'Union européenne a participé activement aux efforts de la communauté internationale en vue de créer les conditions nécessaires pour renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme dans ce pays.

C'est pourquoi nous prenons note avec préoccupation du rapport du Secrétaire général, qui constate que la situation politique en Haïti s'est détériorée, que l'économie est en stagnation, et que cette situation engendre une profonde incertitude dans le pays.

L'Union européenne a pris acte par ailleurs de l'ajournement *sine die* du deuxième tour des élections partielles, annoncé le 12 juin 1997, et de la démission du Premier Ministre, M. Rosny Smarth le 9 juin 1997. Elle salue la récente nomination d'un nouveau Premier Ministre en la personne de M. Eric Pierre.

Préoccupée par le climat dans lequel s'est déroulé le processus électoral, l'Union européenne exprime le ferme espoir que le peuple haïtien pourra s'exprimer dans les meilleurs délais au cours d'élections libres, honnêtes et transparentes offrant aux citoyens la plus large gamme d'options et de choix, selon des règles et procédures acceptées par tous.

À ce moment critique, la présence de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) demeure indispensable à la consolidation de la démocratie dans ce pays. La MICIVIH a en effet largement contribué à l'instauration de la légalité en Haïti à travers ses activités de surveillance de la situation des droits de l'homme, d'assistance technique

apportée au Gouvernement ainsi que de promotion des valeurs démocratiques et d'appui à la consolidation des institutions en coopération avec la Mission des Nations Unies en Haïti.

Une des tâches importantes de la MICIVIH est la surveillance du respect des droits de l'homme. Le rapport du Secrétaire général constate que si la population a continué de jouir largement des droits individuels et des libertés fondamentales, la situation en matière de respect des droits de l'homme demeure fragile. En particulier, les forces de police, qui sont nouvelles et peu expérimentées, n'ont pas encore fait tout ce qu'elles devaient afin d'améliorer leur bilan en matière de droits de l'homme.

L'absence d'une stratégie et d'un programme de réforme judiciaire a jusqu'à présent fait obstacle au développement des institutions et à une véritable protection des droits de l'homme, ce qui, à son tour, a compromis le développement des institutions policière et pénitentiaire.

L'Union européenne espère que la nouvelle Commission de réforme du droit et de la justice, dont elle a d'ailleurs financé la création, favorisera la rédaction d'un projet de réforme judiciaire ainsi que le renforcement des institutions dans ce secteur.

L'Union européenne réaffirme sa détermination à poursuivre son appui au renforcement de l'état de droit et au développement économique et social d'Haïti.

Entre octobre 1994 et la fin de 1996, la Communauté européenne a d'ailleurs, à travers la Commission européenne, contribué 310 millions d'ECU à cette fin. Depuis, d'autres fonds ont été mis à disposition, notamment par le Programme indicatif national, signé en avril 1997, qui prévoit un apport supplémentaire de 148 millions d'ECU. Elle s'est engagée à augmenter ses efforts en matière d'aide au système judiciaire et de réforme de la justice.

À un moment où la précarité du climat politique, social et économique, exerce un surcroît de pression sur les fondements des institutions clefs sur lesquelles repose le respect de la légalité, il est plus nécessaire que jamais que la communauté internationale poursuive et renforce son assistance et contribue par sa présence à consolider les institutions démocratiques en Haïti.

C'est pourquoi l'Union européenne soutient la recommandation du Secrétaire général, reprise dans le projet de résolution qui nous est soumis, de proroger le mandat de la composante ONU de la MICIVIH jusqu'au 31 décembre

1997. Les 15 États membres de l'Union se sont d'ailleurs portés coauteurs du projet de résolution.

**M. Hynes** (Canada) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1 relatif à la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti. Nous espérons que l'Assemblée adoptera ce projet de résolution par consensus.

L'objectif de nos délibérations aujourd'hui est de souligner les progrès constants effectués par Haïti dans la consolidation d'une société pacifique et démocratique, où la légalité et les droits de l'homme fondamentaux sont pleinement respectés. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général note qu'en dépit de la situation politique parfois trouble en Haïti, la population a continué de jouir largement des droits individuels et des libertés fondamentales.

Nous accueillons favorablement cette évaluation de la situation ainsi que les changements majeurs au sein de la société haïtienne que cela représente. La Police nationale haïtienne est un des principaux agents de l'État à cet égard et sa professionnalisation progressive est un des éléments fondamentaux qui expliquent la tendance généralement favorable que décrit le Secrétaire général. Nous espérons que la Police nationale continuera de s'améliorer sensiblement au fur et à mesure qu'elle deviendra une force de police efficace et pleinement fonctionnelle.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

L'objet de notre réunion aujourd'hui est également de renouveler le mandat de la composante onusienne de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), une mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA). En décembre 1996, le Gouvernement haïtien a demandé une prolongation d'un an du mandat de cette composante. Malheureusement, l'Assemblée générale n'a pas été en mesure de répondre à cette demande à cause de contraintes budgétaires. En conséquence, le mandat de la Mission n'a été prorogé que jusqu'à la fin du mois de juillet. Nous cherchons donc aujourd'hui à répondre de manière complète à la demande formulée par le Président Préval de prolonger la Mission jusqu'à la fin de cette année.

La Mission civile conjointe continue d'effectuer un travail inestimable. Nous rendons hommage au dévouement de son Directeur exécutif, M. Colin Granderson, et des personnels de l'ONU et de l'OEA pour l'aide précieuse qu'ils apportent au Gouvernement haïtien dans les domaines du renforcement des institutions, de la surveillance des

droits de la personne, de l'éducation et de la promotion, et, au cours des dernières semaines notamment, de l'expérience et de l'assistance en matière électorale.

Bien que la Mission conjointe poursuive une grande variété d'activités, nous croyons qu'un des aspects particuliers de son mandat, à savoir l'appui aux efforts de réforme judiciaire, est appelé à prendre une importance croissante. Cela est particulièrement vrai au fur et à mesure que la police gagne en efficacité dans la prévention et la résolution des actes criminels. Dans son rapport, le Secrétaire général a mis l'accent sur cet aspect du mandat de la Mission. Nous accueillons favorablement les mesures prises par le Gouvernement haïtien afin de déterminer les priorités en matière de réforme judiciaire, et nous nous réjouissons que la communauté internationale se soit déjà engagée à fournir un appui considérable aux autorités haïtiennes dans ce domaine.

En somme, nous croyons que la Mission civile conjointe continue de jouer un rôle crucial d'appui aux autorités haïtiennes alors qu'elles mettent en place une transition remarquable vers la démocratie et la stabilité. Nous espérons que la communauté internationale continuera de fournir un apport tangible à ses efforts.

**M. Legal** (France) : L'Assemblée générale est invitée aujourd'hui à proroger le mandat de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) jusqu'au 31 décembre 1997.

À la fin de l'année dernière, des considérations de financement avaient en effet conduit l'Assemblée à décider une prolongation du mandat de la MICIVIH limitée aux sept premiers mois de l'année 1997. Cette décision laissait toutefois ouverte la possibilité d'une nouvelle résolution sur une extension du mandat.

D'importants progrès ont été réalisés en Haïti dans le domaine du respect des droits individuels et des libertés fondamentales comme dans celui de la constitution d'une force de police respectueuse de l'état de droit. La MICIVIH y apporte une contribution substantielle, notamment en matière de renforcement des institutions et d'éducation aux droits de l'homme. La Mission civile joue aussi un rôle important pour aider aux efforts de professionnalisation de la police nationale, en complément de la Mission d'appui des Nations Unies, à laquelle succédera la Mission de transition qui a été instituée hier par le Conseil de sécurité.

Ces progrès doivent être poursuivis afin de consolider la transition démocratique. Comme le souligne le

Secrétaire général dans son rapport du 26 juin, le maintien de la MICIVIH demeure nécessaire dans un climat qui, malgré les efforts accomplis, reste encore à certains égards précaire.

La France a participé au sein du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti à la préparation du projet de résolution actuellement soumis à l'Assemblée. Elle apporte son aide à Haïti dans l'oeuvre d'établissement d'un état de droit, elle appuie pleinement l'intervention prononcée par la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne et elle espère que le projet de résolution recevra à nouveau le soutien unanime de l'Assemblée générale.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis appuient les efforts déployés par la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), depuis sa création. En novembre dernier, le Président Préval a demandé à la communauté internationale de maintenir la MICIVIH en Haïti jusqu'en décembre 1997. En juin, notre Mission auprès de l'Organisation des États américains (OEA) s'est associée aux autres pays de l'hémisphère pour proroger la composante OEA de la MICIVIH jusqu'à la fin de l'année. Nous sommes fiers de renouveler notre appui aux efforts conjoints déployés par les Nations Unies et l'Organisation des États américains pour faire d'Haïti un pays plus démocratique, juste et prospère.

Comme le rapport du Secrétaire général le montre clairement, nous ne devons pas fermer les yeux devant les obstacles qui se dressent devant nous. L'action de la communauté internationale en Haïti s'est déroulée dans un contexte caractérisé par des divergences d'opinion sur le cours et le rythme que devaient prendre les changements politiques et économiques. Au nombre des problèmes que le Gouvernement doit résoudre, figurent notamment les élections du 6 avril qui ont été entachées d'irrégularités, l'approbation d'un nouveau Premier Ministre et l'impasse concernant le second tour des élections.

La Police nationale haïtienne s'est trouvée confrontée à des grèves, des manifestations et à une montée de la criminalité. Dans l'ensemble, elle a fait face à ces problèmes avec compétence. Mais parfois, elle ne s'est pas montrée à la hauteur de la confiance placée en elle par le peuple haïtien. Les cas d'utilisation abusive de la force, de coups de feu mortels tirés par des policiers, d'arrestation arbitraire et de détention préventive prolongée se sont poursuivis de manière inquiétante, cette année.

Malgré ces problèmes, nous ne devons pas ignorer les progrès spectaculaires qui ont été réalisés depuis le rétablis-

sement de la démocratie. La Police nationale haïtienne continue de se professionnaliser. Grâce aux améliorations réalisées aux niveaux administratif et opérationnel, son efficacité dans la lutte contre la criminalité a été renforcée. Les agents de police et les commissaires qui ont trahi la confiance qui avait été placée en eux ont été révoqués. La formation dispensée par la MICIVIH, l'élément police civile de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, les États-Unis et d'autres donateurs ont permis de mettre la force dans la bonne voie. N'oublions pas que le peuple haïtien dispose maintenant de la meilleure police que le pays ait eue dans toute son histoire.

La MICIVIH, qui est chargée de surveiller de manière impartiale la situation des droits de l'homme en Haïti, encourage le respect des libertés fondamentales du peuple haïtien. Grâce à ses programmes d'assistance technique, la Mission a réalisé des progrès impressionnants, en instaurant la primauté du droit et en mettant sur pied un système de justice efficace. De plus, la Mission s'est employée sans relâche à promouvoir les valeurs démocratiques en organisant des cours, des séminaires et des conférences à l'intention de plus de 6 000 Haïtiens de toutes origines sociales.

La MICIVIH joue un rôle capital dans la consolidation de la démocratie. En renouvelant son mandat, nous enverrons un message clair au peuple haïtien en indiquant que nous soutenons les efforts qu'il déploie pour créer une société tolérante, juste et démocratique.

**M. Martini Herrera** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom des pays de l'Amérique centrale, en ma qualité de Président du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Je souhaite rappeler brièvement, au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de Panama, que nous participons pleinement à la satisfaction générale que doit susciter la recommandation présentée par le Secrétaire général dans son rapport, tendant à proroger la participation conjointe des Nations Unies et de l'Organisation des États américains à la Mission civile internationale en Haïti.

Nous appuyons également la décision unanime de l'Assemblée générale d'autoriser, conformément à la recommandation citée, la prorogation de l'élément Nations Unies de la Mission civile internationale en Haïti jusqu'au 31 décembre 1997, conformément au mandat et aux modalités qui régissent le fonctionnement de cette mission.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1.

S'agissant du rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.77/Rev.1, qui figure dans le document A/51/956, je donne la parole au Président par intérim de la Cinquième Commission, M. Syed Rafiqul Alom, du Bangladesh.

**M. Alom** (Bangladesh) Président par intérim de la Cinquième Commission (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante, à la demande de la Cinquième Commission, concernant l'examen par l'Assemblée générale du rapport de la Commission publié sous la cote A/51/956, sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.77, au titre du point de l'ordre du jour, intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti», qui a maintenant été révisé en tant que document A/51/L.77/Rev.1.

La Cinquième Commission a pris note du fait que le mandat de la Mission internationale civile en Haïti (MICIVIH) serait prorogé d'un mois au-delà du mandat prévu pour la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et qu'il faudra éventuellement examiner la question du personnel d'appui administratif de la MICIVIH pour le mois de décembre.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président par intérim de la Cinquième Commission de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1.

J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution A/51/L.77/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : l'Autriche, le Brésil, le Honduras, l'Irlande, la Jamaïque et la République dominicaine.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1?

*Le projet de résolution A/51/L.77/Rev.1 est adopté (résolution 51/196 B).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 37 de l'ordre du jour.

#### **Point 40 de l'ordre du jour (suite)**

**La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

#### **Rapports du Secrétaire général (A/51/917, A/51/936)**

#### **Projets de résolution (A/51/L.75, A/51/L.76)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Mexique qui va présenter les projets de résolution A/51/L.75 et A/51/L.76.

**M. Albin** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter, en premier lieu, au nom des pays coauteurs, le projet de résolution figurant dans le document A/51/L.75. Outre les pays énumérés dans le projet de document et qui constituent le Groupe des Amis du processus de paix au Guatemala, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Équateur, El Salvador, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Luxembourg, Nicaragua, Pays-Bas, Portugal, Singapour, Suède et Uruguay.

Comme on pourra le constater, le préambule du projet de résolution rappelle la résolution portant prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. Le projet de résolution note avec satisfaction qu'il n'a pas été pris de retard dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu définitif.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/51/936), prend acte avec satisfaction des progrès accomplis jusqu'à présent dans l'application des accords de paix et félicite le Gouvernement guatémaltèque, l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque ainsi que le peuple et les institutions et organisations guatémaltèques de leur participation au processus de mise en oeuvre des accords. Elle encourage les parties et tous les secteurs de la société guatémaltèque à unir leurs efforts en vue de l'application

des accords. Le projet de résolution se réfère en particulier à la deuxième phase de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix.

Tout en réaffirmant qu'elle soutient pleinement l'ensemble de mesures prévues dans les accords en vue d'un développement démocratique, équitable et multiculturel, l'Assemblée invite la communauté internationale à continuer de coopérer pour mettre en place les conditions les plus favorables à un tel développement. Enfin, l'Assemblée prie le Secrétaire général de la tenir pleinement informée du processus de mise en oeuvre compte tenu de la présente résolution.

Nous voudrions exprimer notre gratitude au Secrétaire général, à l'équipe du Secrétariat et à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour l'appui constant et précieux qu'ils ont prêté au processus de paix.

Les coauteurs du projet de résolution sont encouragés par les progrès réalisés jusqu'à présent grâce à la volonté et la détermination de poursuivre sur la voie de la paix. Nous sommes convaincus que les parties, et la société guatémaltèque en général, continueront de considérer comme prioritaires les objectifs de la paix, du développement et de la réconciliation. Cela nécessite la mise en oeuvre intégrale et ponctuelle de tous les engagements pris. Les coauteurs invitent l'Assemblée à adopter ce projet de résolution à l'unanimité et à réaffirmer ainsi son engagement de coopérer avec le peuple guatémaltèque et de l'appuyer dans le processus de paix.

Je passe maintenant au projet de résolution A/51/L.76, intitulé «El Salvador». Outre les pays énumérés dans le document, j'ai l'honneur de parler également au nom des pays coauteurs suivants : Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Costa Rica, Danemark, Equateur, El Salvador, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Jamaïque, Luxembourg, Nicaragua, Pays-Bas, Norvège, Panama, Portugal, Suède et Uruguay.

Le préambule du projet de résolution rappelle la résolution 51/199 qui établit les modalités d'exercice des responsabilités confiées à l'Organisation des Nations Unies en matière de vérification et de bons offices. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée salue les efforts que le peuple salvadorien a déployés pour atteindre les objectifs généraux du processus de paix. Elle salue également la contribution que les différentes missions et le

personnel des Nations Unies ont apportée au processus de paix et à la vérification. Elle félicite également des progrès accomplis au cours des cinq dernières années, et rend hommage aux États Membres pour leurs contributions à ces progrès.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée note avec satisfaction que le Gouvernement et le peuple salvadoriens restent résolus à consolider le processus de paix, et prie instamment tous les intéressés de continuer à oeuvrer de concert pour mener sans délai à son terme le processus de paix. Elle décide de mettre fin au service d'appui de son envoyé en El Salvador, en tant qu'entité séparée. Dans le même temps, elle accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général tendant à constituer, dans le cadre de la structure administrative du Programme des Nations Unies pour le développement, pour une période de six mois, un service composé de deux administrateurs recrutés sur le plan international et de deux consultants locaux, qui serait financé par le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission des Nations Unies en El Salvador et serait chargé de suivre la situation en ce qui concerne les éléments des accords de paix non encore appliqués, tandis que les missions de vérification et de bons offices continueraient d'être assurées à partir de New York.

Le projet de résolution souligne qu'il importe que les divers organismes, bureaux et programmes des Nations Unies continuent de coopérer. Il met également l'accent sur l'importance de l'appui politique, technique et financier des États Membres. Enfin, il prie le Secrétaire général de tenir l'Assemblée informée, selon qu'il conviendra, de l'évolution de la situation en ce qui concerne la mise en oeuvre du processus de paix.

Les coauteurs sont convaincus que El Salvador est à la veille d'une nouvelle phase de son histoire. Les bases ont été posées et les conditions propices à un avenir de paix, de liberté, de démocratie et de développement existent. Nous sommes sûrs que les mesures nécessaires seront prises en El Salvador pour régler sans délai les points encore en suspens des mesures convenues.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale peut être satisfaite des progrès réalisés et s'enorgueillir du travail accompli par les Nations Unies en El Salvador. C'est pourquoi les coauteurs recommandent l'adoption à l'unanimité du projet de résolution figurant dans le document A/51/L.76.

L'Argentine s'est également portée coauteur des deux projets de résolution que j'ai eu l'honneur de présenter.

**M. Wolzfeld** (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne au sujet de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, ainsi que du processus de paix en El Salvador. La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie se rallient à cette déclaration; l'Islande s'y associe également.

Les États membres de l'Union européenne se sont portés coauteurs des deux projets de résolution dont nous sommes saisis.

En ce qui concerne le Guatemala, l'Union européenne se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans l'application des Accords de paix signés par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG).

La première phase de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix, concernant principalement le cessez-le-feu et la démobilisation des membres de l'URNG, a pu être achevée avec succès. L'entrée en vigueur de la deuxième phase pose désormais un défi majeur pour le Gouvernement, l'URNG, et toute la société guatémaltèque.

L'Union européenne entend rendre hommage à la volonté et à l'engagement manifestés par toutes les parties en vue de construire ensemble au Guatemala, une société démocratique fondée sur la primauté du droit. Il est en effet indispensable que l'ensemble des secteurs de la société guatémaltèque s'identifient avec le processus de paix et en bénéficient. Tous doivent unir leurs efforts en vue de mettre en oeuvre tous les volets de la deuxième phase de l'Accord relatif à l'échéancier.

L'Union européenne souhaiterait cependant soulever un certain nombre de points qu'elle considère comme préoccupants. Il s'agit, en premier lieu, de la situation des droits de l'homme : bien que l'on ait constaté de nets progrès dans ce domaine, des violations des droits de l'homme continuent d'être commises trop fréquemment. L'Union européenne se félicite du fait que la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque, créée par l'Accord d'Oslo de juin 1994, se prépare désormais à entrer en fonctions. Ce n'est qu'en confrontant son passé que le pays pourra s'engager dans le nécessaire processus de réconciliation et de reconstruction nationale.

En second lieu, nous sommes préoccupés par la faiblesse institutionnelle, alors que l'édification d'institutions solides est une condition d'importance primordiale pour le succès du processus de paix. L'Union européenne appuie de ce fait sans réserve les activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) visant à renforcer les institutions; ses activités sont axées tout particulièrement sur le système judiciaire, la sécurité publique, la promotion d'un État pluriculturel, plurilingue et multiethnique, ainsi que sur l'éducation, la promotion et la diffusion des Accords de paix et la création d'un climat national propice au respect des droits de l'homme.

L'Union européenne tient, une nouvelle fois, à exprimer son appréciation pour la manière positive dont les Nations Unies ont su contribuer au processus de paix guatémaltèque, en soutenant et en encourageant les parties à atteindre une paix ferme et durable, à oeuvrer vers la réconciliation nationale, afin de permettre l'établissement des fondements de la démocratie et du développement, dans un climat de justice et de liberté. L'appui de la communauté internationale et la coopération internationale sont essentiels à cet égard, même si la viabilité des changements prévus suppose avant tout l'existence d'un effort soutenu au niveau national.

Au cours des dernières années, l'Union européenne a mis à disposition des moyens substantiels pour promouvoir la paix, la démocratie et un développement plus équitable au Guatemala. Près de la moitié de l'aide apportée jusqu'à présent par la Communauté européenne au Guatemala, à savoir 270 millions d'ECU, a ainsi été consacrée à des domaines qui relèvent du plan de paix.

Lors de la réunion du Groupe consultatif pour le Guatemala, en janvier dernier, la Communauté européenne s'est par ailleurs engagée à soutenir les Accords de paix par une contribution indicative additionnelle de 200 millions d'ECU. Cette enveloppe sera principalement attribuée aux secteurs suivants : renforcement de l'administration de la justice, soutien pour l'établissement d'un cadastre national; contribution à l'établissement d'une police civile nationale; appui au renforcement des capacités de percevoir l'impôt; renforcement des autorités municipales; et aide à la démobilisation et au relogement des membres de l'URNG et de l'armée.

L'Union européenne exprime son appui aux efforts du gouvernement Arzú en faveur d'une consolidation de la paix et de la constitution d'une société plus démocratique et pluraliste au Guatemala.

Pour ce qui est d'El Salvador, l'Union européenne se félicite que le processus de paix dans ce pays ait maintenu son élan et ait engendré les conditions qui servent de base à une consolidation progressive de la démocratie, de la primauté de droit et du respect des droits de l'homme. L'Union européenne fait siennes les recommandations concrètes et urgentes qui figurent dans le rapport présenté par le Secrétaire général (A/51/917) qui nous est soumis, et qui sont, à notre avis, indispensables pour la démocratisation du pays.

Nous constatons par ailleurs que la mise en oeuvre des accords de paix demeure incomplète dans un certain nombre de domaines. Ainsi, des réformes supplémentaires sont nécessaires dans le domaine de la sécurité publique, notamment pour le développement institutionnel de la Police civile nationale et de l'Académie nationale de la sécurité publique, institutions auxquelles l'Union européenne fournit une aide technique et financière. Des efforts additionnels sont également essentiels dans le domaine de la réforme du système électoral. Il est regrettable que les recommandations de la Commission pluripartite, qui a été chargée de la réforme, n'aient pas été mises en pratique à temps pour que leurs effets puissent se faire sentir sur les élections législatives et municipales de mars 1997. La mise en oeuvre de la réforme électorale est impérative, notamment en vue des élections présidentielles prévues pour 1999.

Bien que des tensions subsistent, l'Union européenne se félicite des avancées importantes qui ont été réalisées dans le domaine des droits de l'homme, en particulier de la diminution du nombre des exécutions arbitraires ou à caractère politique. L'Union attache une importance particulière au bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme, qui doit poursuivre sa consolidation en vue de devenir une institution de portée nationale, qui soit efficace, professionnelle et indépendante. Ainsi, il est indispensable que ce bureau soit doté des ressources budgétaires nécessaires pour qu'il puisse mener à bien son mandat.

Le parcours vers le rétablissement et la consolidation de la paix en El Salvador a été largement conditionné par la présence des Nations Unies, chargées de vérifier la pleine application des accords de paix au cours des dernières années : la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), puis la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL), le Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador, et finalement le service d'appui de l'envoyé du Secrétaire général, qui vient d'achever son mandat à la fin du mois de juin 1997.

Compte tenu du stade avancé de la mise en oeuvre des accords de paix, l'Union européenne appuie la recommandation du Secrétaire général, reprise dans la résolution qui est soumise à notre attention aujourd'hui, qui propose la mise en place, dans le cadre de la structure administrative du Programme des Nations Unies pour le développement et pour une période de six mois, d'un service composé de deux administrateurs recrutés sur le plan international et de deux consultants locaux, qui sera chargé de suivre la pleine application des aspects des accords de paix non encore mis en oeuvre.

Nous sommes convaincus que la participation de la communauté internationale, par le biais de la présence des Nations Unies et de l'oeuvre très constructive des Amis d'El Salvador, contribuera de façon positive au parachèvement du processus de paix dans ce pays.

**M. Holter** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : En tant que membre du Groupe des Amis, la Norvège se félicite des progrès accomplis dans l'application des accords de paix au Guatemala, au cours des six premiers mois qui ont suivi la signature de l'accord de paix définitif. Il est particulièrement encourageant de voir que la démobilisation se déroule sans heurts et selon le calendrier. Le 3 janvier, la Norvège a signé un accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins d'affecter 3,6 millions de dollars à la tâche cruciale de démobilisation, de retour et de réintégration des combattants. Nous avons toutes les raisons de féliciter le Gouvernement guatémaltèque, l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) et l'ONU de l'achèvement sans encombre du processus de démobilisation.

Nous notons également avec satisfaction que la Commission mise en place par l'Accord d'Oslo de juin 1994 et chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme au cours du conflit entame à présent ses travaux. La Norvège contribuera à hauteur de 1 million de dollars à la mission de cette commission. Au total, l'assistance norvégienne au Guatemala cette année sera probablement de l'ordre de 20 millions de dollars.

La Norvège continue d'appuyer les travaux de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, auquel nous attachons la plus grande importance. La Mission de vérification couvre maintenant une vaste gamme de questions directement liées à la mise en oeuvre des

accords de paix. Les droits de l'homme constituent un élément crucial, et la situation des droits de l'homme reste préoccupante.

La mise en oeuvre de tous les éléments des accords de paix et la création d'une société capable de répondre aux aspirations du peuple guatémaltèque sont des défis importants qui exigeront de grands efforts de la part du Gouvernement guatémaltèque et de tous les secteurs de la société guatémaltèque. L'appui soutenu de la communauté internationale sera également indispensable. Il est maintenant d'une importance vitale que la dynamique et l'élan du processus soient maintenus afin que les réformes nécessaires encore en suspens puissent être réalisées. En tant que membre du Groupe des Amis, la Norvège demeure attachée à appuyer le processus.

Au cours des cinq années et plus qui se sont écoulées depuis la signature des Accords de Chapultepec, nous avons observé un processus positif de consolidation de la paix en El Salvador — processus dans lequel le rôle de l'Organisation des Nations Unies a été de la plus haute importance. Pour consolider ce processus, la Norvège a appuyé la présence de l'Organisation des Nations Unies en El Salvador, y apportant sa contribution, et elle continue de participer à la formation de la Police nationale civile. Néanmoins, certaines dispositions des Accords de Chapultepec ne sont toujours pas appliquées. Il est d'une grande importance que les réformes électorales indispensables soient opérées bien avant les prochaines élections présidentielles de 1999.

Estimant qu'une certaine forme de présence internationale en El Salvador est toujours nécessaire, la Norvège appuie la proposition du Secrétaire général tendant à constituer, pour une période de six mois, un petit service d'appui dans le cadre de la structure administrative du Programme des Nations Unies pour le développement, mais relevant du Département des affaires politiques chargé de suivre la situation en ce qui concerne les éléments des accords de paix encore en attente. Nous nous félicitons de la proposition suggérant que ce personnel serait financé par le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission des Nations Unies en El Salvador, auquel la Norvège a apporté des contributions substantielles.

**M. Laclaustra** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant du Luxembourg est intervenu dans le débat au nom de l'Union européenne. Ma délégation souscrit pleinement à sa déclaration. Je souhaite néanmoins apporter quelques observations supplémentaires, l'Espagne étant un membre du Groupe des Amis du processus de paix en El Salvador et au Guatemala.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui par consensus deux importants projets de résolution, qu'elle examine au titre du point 40 de l'ordre du jour de sa session actuelle, intitulés «La situation en Amérique centrale». Il s'agit là de deux projets de résolution importants, car ils marquent une étape cruciale pour deux pays d'Amérique centrale qui ont laissé derrière eux des années de conflits internes sanglants pour devenir des exemples de paix et de concorde et faire face aux défis de l'avenir dans un climat de liberté et de démocratie.

En premier lieu, le projet de résolution A/51/L.76 met fin au service d'appui de l'envoyé du Secrétaire général en El Salvador en tant qu'entité séparée, celui-ci ayant terminé son mandat le 30 juin. Il accueille également avec satisfaction la proposition du Secrétaire général tendant à constituer, dans le cadre de la structure administrative du Programme des Nations Unies pour le développement, pour une période de six mois, un service composé de deux administrateurs recrutés sur le plan international et de deux consultants locaux, qui serait chargé de suivre la situation en ce qui concerne les éléments des accords de paix non encore appliqués. Selon ce plan, les missions de vérification et de bons offices incombant à l'Organisation continueraient d'être assurées à partir de New York.

À la lumière du rapport du Secrétaire général en date du 1er juillet 1997, qui souligne la nécessité de maintenir dans les prochains mois un suivi de l'application des éléments des accords de paix non encore appliqués, cet arrangement nous paraît excellent, notamment dans le domaine socioéconomique. Le fait que cet arrangement a pu être conclu atteste des énormes succès obtenus en El Salvador au cours des dernières années. L'analyse que fait le Secrétaire général dans son rapport est très positive et reconnaît la transformation extraordinaire qui s'est opérée dans le pays.

Une nouvelle étape de l'histoire du peuple salvadorien va maintenant commencer, une étape pleine d'espoir et de défis maintenant que la consolidation des progrès réalisés se trouve entre ses mains. Les diverses forces politiques et sociales du pays, ainsi que le Gouvernement et les institutions, doivent maintenir vivace cette aspiration et poursuivre plus avant les réformes déjà amorcées dans des secteurs importants tels que l'administration de la justice et la sécurité publique. Ces deux éléments garantiront le développement de la démocratie dans un état de droit.

L'ensemble de la communauté internationale continuera d'accompagner El Salvador dans son processus de consolidation du développement du pays, comme en témoignent

les nombreux projets d'assistance technique et de renforcement des institutions du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, et les divers programmes bilatéraux d'un certain nombre de pays. Le peuple salvadorien peut être assuré que l'Espagne sera à ses côtés dans cet effort collectif.

L'Assemblée générale est sur le point également d'adopter aujourd'hui le projet de résolution A/51/L.75 sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), afin de lancer la deuxième phase de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix signé par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque jusqu'au 31 décembre 1997 et à la lumière du rapport du Secrétaire général en date du 30 juin. Ce faisant, l'Assemblée générale souhaite souligner l'importance qu'elle attache à cette phase, au cours de laquelle il sera nécessaire de s'appuyer sur les mesures prises dans les 90 jours suivant la signature des Accords de paix et d'entamer activement leur application.

La communauté internationale a pu constater que l'engagement ferme dont les parties ont fait preuve à l'égard de la paix tout au long du processus de négociation est une constante qui a été largement démontrée au cours de la première phase de l'application des Accords de paix. La vérification de l'Accord de cessez-le-feu définitif — menée avec succès par le groupe d'observateurs militaires adjoint à la MINUGUA, conformément à la résolution 1094 (1997) du Conseil de sécurité — définit les règles qui doivent prévaloir dans l'application des Accords restants.

La communauté internationale suit de près la consolidation du processus de paix au Guatemala et continuera de coopérer à la création des conditions les plus favorables à cette fin. À cet égard, l'Espagne est fière de jouer un rôle actif d'appui et d'assistance au peuple guatémaltèque.

Les réformes constitutionnelles, fiscales et agraires qui devront être menées au cours des prochains mois exigeront un effort soutenu de la part des forces politiques du pays. Celles-ci devront démontrer leur volonté d'être souples et prêtes au compromis afin de réaliser les mesures législatives conformes aux nécessités indiquées dans les divers Accords de paix. Dans ce cadre de coopération, la MINUGUA poursuit ses activités de renforcement des institutions, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, axées tout particulièrement sur le système judiciaire, la sécurité publique, la promotion d'un État pluriculturel, plurilingue et pluriethnique ainsi que l'éducation, la promotion et la diffusion des Accords de paix et d'une culture de respect des droits de l'homme.

Le Guatemala se trouve aujourd'hui à un moment crucial de son histoire, un moment où l'ensemble de la société doit entériner les résultats obtenus par les Parties aux Accords de paix en appliquant ces accords quotidiennement. Il s'agit d'une tâche ardue et difficile car dans beaucoup de cas les bénéfices ne sont ni immédiats ni tangibles. La construction de la démocratie est la tâche de chaque citoyen.

Un poète espagnol a dit :

«Voyageur, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en avançant.»

Pour le Guatemala, le chemin est tracé dans les Accords de paix, et il appartient à toutes les forces sociales et politiques, au Gouvernement, aux institutions et à l'ensemble du peuple de le parcourir ensemble.

**M. Amorim** (Brésil) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est avec une satisfaction toute particulière que la délégation du Brésil prend la parole aujourd'hui au titre du point 40 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. De différentes parties du monde, nous recevons des informations indiquant la persistance, voire la reprise de conflits. Ailleurs, nous voyons des signes que l'appui aux activités de l'Organisation est vacillant. C'est pourquoi l'examen de la situation en Amérique centrale offre à cet égard un contraste positif et encourageant.

Les pays frères d'Amérique centrale ont connu des périodes extrêmement mouvementées, surtout au cours de la dernière phase de la guerre froide, dans les années 80, où ils étaient empêtrés dans tout un réseau d'ingérences étrangères. Le moment venu, les pays d'Amérique centrale ne se sont pas dérobes à leur obligation de tout faire pour aider les républiques soeurs d'Amérique centrale. Il y a tout d'abord eu le Groupe de Contadora, puis le Groupe d'appui, le Groupe de Rio et l'Organisation des États américains (OEA), sous la direction de son Secrétaire général, M. Baena Soares, à l'époque et M. César Gaviria, aujourd'hui, qui ont déployé leurs bons offices.

Toutefois, le facteur décisif qui, à partir des Accords d'Esquipulas, a permis que l'on progresse vers la paix et la démocratie, ce sont les mesures énergiques prises par les pays d'Amérique centrale eux-mêmes. Au moment opportun, les Nations Unies ont apporté une contribution essentielle en aidant à consolider la paix et à préparer l'avenir de prospérité, de liberté et de justice auquel aspire sans aucun doute l'Amérique centrale.

Aujourd'hui, les pays d'Amérique centrale, à l'instar des autres pays d'Amérique latine, s'efforcent en priorité de régler leurs problèmes sociaux, afin de progresser vers le développement et vers l'intégration économique.

Nous sommes heureux de constater les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des récents accords historiques conclus au Guatemala entre le Gouvernement et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). De même, les élections qui ont eu lieu en mars dernier en El Salvador marquent une étape décisive du renforcement de la démocratie salvadorienne renaissante. Les décisions adoptées au dix-neuvième sommet des chefs d'État d'Amérique centrale, qui s'est achevé le 12 juillet à Panama, attestent des efforts constructifs de toutes les nations de l'isthme centraméricain.

Le peuple brésilien est fier de la participation de ses observateurs militaires et de police à la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et à celle qui lui a succédé, la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL). Des ressortissants brésiliens continuent aujourd'hui de contribuer au succès de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA).

C'est pour toutes ces raisons que le Brésil est coauteur des projets de résolution A/51/L.75, sur la MINUGUA, et A/51/L.76, sur El Salvador. En dépit des progrès qui ont été faits, nous ne pensons pas que la communauté internationale doit cesser d'appuyer les pays d'Amérique centrale. Nous devons continuer à répondre aux aspirations de ces pays.

L'intervention étrangère, les fournitures clandestines d'armes, les batailles et les vagues de réfugiés ont peut-être cessé, mais de graves problèmes hérités du passé subsistent. Aujourd'hui que les chances de réussite sont meilleures, la possibilité s'offre d'aider El Salvador et le Guatemala à asseoir la paix et à préparer le développement.

Bon nombre des problèmes fondamentaux auxquels sont confrontées les nations salvadorienne et guatémaltèque sont de caractère interne, et seuls les peuples eux-mêmes, dans le cadre de leurs institutions, pourront les régler de façon définitive. Il n'en reste pas moins que la coopération et l'intérêt international doivent être maintenus en cette phase décisive où se trouvent actuellement les deux pays.

Le Brésil, pour sa part, continuera de tendre une main amicale et solidaire à l'Amérique centrale, car sa réussite sera aussi la réussite de toute l'Amérique latine et des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Assemblée générale a examiné une autre question d'intérêt tout particulier pour la

communauté internationale, et notamment pour l'Amérique latine. La résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité et celle adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale, sur Haïti, attestent de la poursuite de l'aide des Nations Unies pour réaliser, en coopération avec l'Organisation des États Américains (OEA) et à la demande du Gouvernement haïtien, la stabilité politique et le développement d'Haïti.

Le Brésil forme des vœux pour que le peuple haïtien trouve très rapidement le chemin de la réconciliation, de la démocratie et du progrès.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Je signale que, depuis la présentation du projet de résolution A/51/L.75, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : l'ex-République yougoslave de Macédoine, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Paraguay et la République dominicaine.

Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/51/L.76 : l'ex-République yougoslave de Macédoine, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Paraguay et la République dominicaine.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/51/L.75 et A/51/L.76.

L'Assemblée se prononcera tout d'abord sur le projet de résolution A/51/L.75, intitulé «Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.75?

*Le projet de résolution A/51/L.75 est adopté* (résolution 51/198 C).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.76, intitulé «El Salvador». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.76?

*Le projet de résolution A/51/L.76 est adopté* (résolution 51/199 B).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position à l'égard des deux résolutions qui viennent d'être adoptées.

**M. Martini Herrera** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Gouvernement guatémaltèque est sincèrement engagé dans l'effort soutenu qu'il faut déployer au plan national pour instaurer une paix solide et durable dans la région.

Les déclarations faites par les orateurs qui m'ont précédé avant que l'Assemblée générale n'approuve à l'unanimité la résolution sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala ont placé dans leur juste perspective les immenses efforts engagés par le peuple et le Gouvernement guatémaltèques pour que les Accords de paix soient pleinement mis en oeuvre. Ces efforts ont été récompensés par les déclarations qui ont été faites et par ce que le Secrétaire général dit dans son rapport à propos de l'Accord général relatif aux droits de l'homme, de l'Accord en vue de la réinstallation des populations déracinées du fait des affrontements armés et de l'Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque.

J'ai le grand plaisir d'informer l'Assemblée que la Commission, qui a été constituée le 22 février, avec la nomination des commissaires guatémaltèques, Mme Otilia Lux de Cotí et M. Edgar Alfredo Balsells Tojo, entre en fonctions aujourd'hui même. Elle est présidée par M. Christian Tomuschat.

De même, le rapport note avec satisfaction l'Accord relatif aux aspects socioéconomiques et à la situation agraire, l'Accord relatif au renforcement du pouvoir civil et au rôle de l'armée dans une société démocratique, l'Accord relatif aux réformes constitutionnelles et au régime électoral, l'Accord visant la légalisation de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque et les autres accords.

Au nom du Gouvernement et du peuple guatémaltèques, je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport qui souligne l'importance de la coopération internationale. Ceci nous est une récompense, c'est une reconnaissance non seulement des efforts déployés par mon pays mais également de la contribution importante apportée par la Mission et par ses membres dans l'accomplissement de leur tâche au Guatemala.

En rendant hommage au Gouvernement, à l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, au peuple, ainsi qu'aux autres institutions et organisations pour leur participation au processus d'application des accords de paix, la résolution adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale

ratifie ainsi l'appui constant et précieux qu'apporte la communauté internationale au processus de paix en Amérique centrale.

Je tiens donc non seulement à remercier une fois de plus de leurs déclarations l'orateur qui a présenté le projet de résolution et les autres délégations qui ont pris la parole à ce sujet, mais également les pays qui se sont portés coauteurs de cette résolution.

Mon pays est attaché à voir cette mission de notre Organisation qui se déroule avec succès, se poursuivre jusqu'à ce que nous puissions voir les résultats que chacun d'entre nous en attend.

**M. Meléndez-Barahona** (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Gouvernement salvadorien, j'ai le plaisir d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport relatif à l'évaluation du processus de paix en El Salvador figurant dans le document A/51/917, en date du 1er juillet 1997, qui a été présenté conformément à la résolution 51/199 adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 1996.

Nous sommes heureux et satisfaits de constater que plus de cinq ans après la signature des accords de paix au Mexique, le 16 janvier 1992, l'évaluation du processus de paix en El Salvador établie à partir d'une estimation du niveau des résultats obtenus dans l'application des engagements et objectifs généraux convenus par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) a été favorable, en particulier en ce qui concerne les aspects militaires, la sécurité publique, les droits de l'homme, l'administration de la justice, les questions électorales et les questions socioéconomiques, ce qui a été à l'origine d'une transformation extraordinaire dans le pays, comme l'indique le Secrétaire général dans ce rapport.

À cet égard, il convient de souligner certains aspects qui revêtent une importance fondamentale, tels que la démilitarisation du pays, l'intégration du FMLN dans la vie civile et le processus politique national, l'ouverture d'espaces politiques et l'existence d'un climat de tolérance comme en témoignent les dernières élections qui se sont tenues en mars 1997.

Les efforts de réconciliation nationale et la mise en application des accords socioéconomiques se poursuivent. Les mécanismes de défense des droits de l'homme se renforcent et la police nationale civile se professionnalise de plus en plus. D'une manière générale, nous pouvons dire

que nous sommes dans la voie d'une consolidation progressive d'un processus démocratique qui répond aux aspirations et aux souhaits du peuple salvadorien.

Toutefois, nous reconnaissons que certains éléments, mineurs certes mais réels, ne sont toujours pas appliqués et mon gouvernement s'est engagé à les mettre en application conformément aux obligations et engagements souscrits.

Il convient également d'ajouter qu'il existe encore des éléments structurels contre lesquels nous devons lutter en tant que pays en développement. Quant à la responsabilité du Gouvernement, nous tenons à souligner que nous approuvons la proposition du Secrétaire général tendant à mettre fin aux fonctions du service d'appui de l'envoyé spécial et à son mandat, tout en acceptant le recrutement de deux experts internationaux et de deux consultants locaux chargés de suivre les éléments en attente dans la mise en oeuvre des engagements souscrits.

Nous avons parcouru un long chemin mais aujourd'hui nous sommes presque arrivés au bout d'une étape historique dans laquelle les Nations Unies et la communauté internationale ont joué un rôle important pour mettre fin au conflit armé en El Salvador et assurer une transition vers la consolidation de la paix et de la démocratie. Ce processus a pu compter sur l'appui et la solidarité de la communauté internationale et en particulier des Amis du Secrétaire général pour le processus de paix en El Salvador et de la communauté des donateurs, dont l'aide économique, technique et financière a apporté un appui complémentaire capital au processus de pacification et a permis de consolider les institutions afin d'éviter un recul dans les résultats obtenus.

Je rends tout spécialement hommage au Secrétaire général et à son envoyé spécial, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont offert leurs services dans le cadre des différentes missions qui ont participé au processus de vérification en El Salvador. Nous réaffirmons notre profonde gratitude pour l'aide généreuse qui a été accordée à notre pays en vue de réaliser ces changements et de faire progresser la démocratie.

Nous savons qu'il nous reste encore beaucoup à faire, mais le peuple et le Gouvernement salvadoriens sont fermement convaincus qu'il faut continuer de consolider un modèle démocratique et un processus de développement durable et équitable.

S'agissant du projet de résolution A/51/L.76, qui a été présenté par la délégation mexicaine et appuyé par les Amis du processus de paix en El Salvador, dont nous sommes

coauteurs, et qui reprend à son tour la proposition du Secrétaire général, nous nous félicitons qu'il ait été adopté sans vote à l'unanimité.

À cet égard, je voudrais souligner, à l'instar des autres délégations, que nous partageons les vues du Secrétaire général sur l'importance de la coopération internationale, aussi bien multilatérale que bilatérale, afin que les efforts du Gouvernement et du peuple salvadoriens reposent sur une base solide et que des ressources suffisantes soient mises à leur disposition pour qu'ils puissent continuer à promouvoir la paix, la liberté, la démocratie et le développement en El Salvador.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 40 de l'ordre du jour.

#### **Point 48 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Renforcement du système des Nations Unies**

##### **Rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies (A/51/24)**

##### **Projet de résolution (A/51/24, par. 15)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies a été distribué en tant que document A/51/24; il contient un projet de résolution au paragraphe 15.

**M. Wolzfeld** (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie se rallient à cette déclaration et l'Islande s'y associe également.

Au cours de ces dernières semaines, il a été déclaré à maintes reprises que la réforme des Nations Unies n'était pas un événement, mais un processus.

Le Groupe de travail de haut niveau sur le renforcement du système des Nations Unies a été un élément de ce

processus. Au moment de l'établissement du Groupe de travail, en septembre 1995, les États Membres ont souligné leur détermination

«à renforcer le rôle, la capacité et l'efficacité du système des Nations Unies..., afin de permettre à l'Organisation de réaliser pleinement son potentiel... et de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des États Membres.» (résolution 49/252, deuxième alinéa du préambule)

C'est dans cette optique que l'Union européenne a, ces deux dernières années, participé activement aux travaux du Groupe. Plusieurs de ses membres ont par ailleurs contribué de manière substantielle au fonds d'affectation spéciale qui a été établi en vue d'assister les travaux du Groupe de travail.

À la suite de négociations qui ont été longues et intenses, nous disposons désormais d'un document qui contient un certain nombre de propositions qui nous paraissent fort utiles, qui apporteront des améliorations concrètes à l'Organisation et qui rendront les travaux de l'Assemblée générale et du Secrétariat des Nations Unies plus efficaces.

En revanche, ce document ne contient guère d'idées novatrices ni de grands desseins en vue de la réforme et du renforcement du système. En tant que tel, ce document ne saurait donc entièrement rendre justice au mandat du Groupe, qui prévoyait de spécifier

«les idées et propositions... qu'il jugera appropriées aux fins de la revitalisation, du renforcement et de la réforme du système des Nations Unies.» (résolution 49/252, par. 2)

L'Union européenne ne voudrait pas que ces remarques fussent perçues comme une critique à l'égard du travail exemplaire des Vice-Présidents, mais plutôt comme un signal pour la suite du processus.

Si nous voulons mener à bien l'exercice difficile, mais nécessaire, dans lequel nous nous sommes engagés, sous la direction du Secrétaire général, il nous faudra assumer notre part de responsabilité, afin qu'ensemble, nous puissions donner à notre Organisation le regain nécessaire et la préparer aux défis du XXIe siècle.

L'Union européenne soutiendra l'adoption du projet de résolution qui nous est soumis et qui est contenu dans le rapport du Groupe de travail de haut niveau sur le renforce-

ment du système des Nations Unies, et l'Union européenne salue par ailleurs la conclusion des travaux de ce groupe.

Nous tenons enfin à exprimer son appréciation et notre gratitude pour la manière dont vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les trois Vice-Présidents, l'Ambassadeur Prakash Shah de l'Inde, l'Ambassadeur Bjørn Lian de la Norvège et l'Ambassadeur Colin Keating de la Nouvelle-Zélande, avez conduit les travaux du Groupe de travail. Sans votre engagement et votre direction, il ne nous aurait pas été possible de mener à bien la tâche qui nous a été confiée par la résolution 49/252.

**M. Petrella** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous adresser mes très sincères félicitations pour la manière dont vous avez dirigé les travaux de cet important Groupe de travail de haut niveau. Ces félicitations s'adressent également aux Vice-Présidents du Groupe, l'Ambassadeur Prakash Shah de l'Inde, l'Ambassadeur Hans Jacob Bjørn Lian de la Norvège et l'Ambassadeur Colin Keating de la Nouvelle-Zélande. Ils ont tous joué un rôle très important, avec vous, dans la conduite des travaux du Groupe de travail, la recherche du consensus et l'élaboration de ce rapport très important.

La tâche réalisée par le Bureau a été longue et complexe compte tenu des questions traitées et de l'importance de celles-ci. À cet égard, je crois qu'il a réalisé un travail d'une importance considérable pour le processus de réforme.

À notre avis, une conclusion importante du processus est qu'au-delà du fond du débat, on envoie à la société, aux peuples et aux gouvernements un message positif indiquant que l'ONU ne se sent pas dispensée de faire son autocritique et son autoévaluation. Le document récemment élaboré par le Secrétaire général sur le programme de réforme est un exemple supplémentaire de la vision intégrée que notre Organisation doit avoir dans la restructuration du système. Nous sommes convaincus que ce document fera l'objet d'une discussion approfondie au cours de la prochaine session de l'Assemblée.

En ce qui concerne le rapport figurant dans le document A/51/24, nous pensons que des contributions précieuses ont été apportées à l'organisation des tâches de l'Assemblée générale, en particulier pour ce qui est des recommandations ayant trait aux activités du Secrétaire général et du personnel en général.

L'Assemblée doit éviter des débats qui manquent de substance; elle doit établir des priorités et se concentrer sur la gestion de son programme en vue de doter ses travaux d'une réelle valeur ajoutée. D'autre part et dans le contexte des priorités fixées à l'Assemblée, il ne serait pas acceptable que des organes politiques subsidiaires, comme par exemple le Comité sur la décolonisation, voient leur autonomie budgétaire affectée par des décisions qui, si elles sont à l'évidence motivées par de bonnes intentions, sont sans fondement et n'ont pas fait l'objet de consultations.

S'agissant du chapitre relatif au Secrétaire général, nous nous félicitons des conclusions qu'il contient, en particulier pour ce qui est de la réduction de l'appareil bureaucratique et de l'évaluation du personnel. Sur ce point, il est important de ne pas décourager les fonctionnaires internationaux dans leur carrière et en même temps, de les inciter à atteindre le plus haut niveau possible d'excellence.

La répartition géographique équitable est nécessaire et à cet égard, j'irai jusqu'à dire que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes devrait voir sa représentation accrue dans les grands domaines. La situation actuelle doit être améliorée et il faut profiter de cet élan apporté par le processus de réforme.

Il serait également utile de définir les modalités d'une interaction possible entre les organisations non gouvernementales, la société civile et le système des Nations Unies. Nous savons que le Secrétaire général a des idées nouvelles et audacieuses à ce sujet.

Pour terminer, nous espérons que ces questions seront examinées le plus rapidement possible et d'une manière souple, en tenant compte du fait que des réalités nouvelles exigent des approches nouvelles et que le fonctionnement démocratique de l'Organisation doit être renforcé.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de saluer la publication du rapport final du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, ici à l'Assemblée générale. La délégation des États-Unis attache une grande importance aux délibérations de ce groupe de travail et je suis heureux de voir que ce travail porte aujourd'hui ses fruits.

Je voudrais d'abord remercier personnellement les Vice-Présidents du Groupe de travail, l'Ambassadeur Bjørn Lian, de la Norvège, et l'Ambassadeur Prakash Shah, de l'Inde. Leur compétence et leurs qualités d'animateur ont été un grand atout pour le Groupe de travail.

Comme beaucoup de délégations, nous regrettons le départ de New York de l'Ambassadeur Shah. Nous regretterons son attachement personnel à l'égard du renforcement de l'ONU. Fort heureusement, l'Ambassadeur Bjørn Lian sera encore avec nous et nous lui en sommes tous reconnaissants. Enfin, nous devons également rappeler la contribution précieuse apportée par l'Ambassadeur Colin Keating, de la Nouvelle-Zélande, au tout début de nos débats.

Le rapport du Groupe de travail constitue un examen d'ensemble du fonctionnement de l'Assemblée générale et du Secrétariat, et c'est sans doute le plus approfondi jamais entrepris par les États Membres. Ses recommandations, dont le nombre dépasse 100, représentent un moyen très constructif d'apporter des améliorations tangibles à l'Organisation des Nations Unies.

Bien qu'il ait été parfois difficile de parvenir à un consensus entre tous les membres du Groupe de travail, je crois que toutes les délégations ont bénéficié du processus d'écoute — et de prise en compte — des positions des autres. Le consensus qui sous-tend ce rapport est d'une importance particulière parce qu'il indique un engagement fondamental de tous les États Membres à l'égard du processus de réforme en cours et de renforcement du système des Nations Unies.

Ce document et le deuxième volet des propositions de réforme du Secrétaire général présentées ce mois-ci font ressortir qu'une culture de réforme bienvenue et revigorante a véritablement pris racine à l'ONU dans son ensemble, des États Membres aux composantes du système et du Secrétariat. Mon gouvernement continuera de mettre l'accent sur l'importance qu'il y a à maintenir l'élan qui a été atteint à cet égard et il le suivra de près pour faire en sorte que toutes nos idées et tous nos efforts soient transformés en résultats mesurables.

De fait, il y a beaucoup d'affinités entre les propositions de réforme du Secrétaire général et celles présentées aujourd'hui par notre groupe de travail. J'espère qu'ensemble elles feront progresser encore davantage le processus de réforme. Ma délégation attend avec intérêt l'application rapide des mesures proposées par le Groupe de travail, de même qu'elle prône un examen rapide mais approfondi des propositions du Secrétaire général à l'Assemblée générale en automne.

Mais cette occasion est un moment opportun pour nous rappeler notre but. Alors que nous poursuivons nos efforts visant à améliorer l'Organisation, nous devons bien réfléchir

sur les principes qui doivent ou non motiver nos efforts de réforme.

La réforme de l'ONU n'est pas essentiellement une question d'écritures ou de processus. Il ne s'agit pas de remanier les postes ni de couper arbitrairement des branches et des organes de l'institution dans le but d'arriver à un organigramme plus clair. Il ne faut pas non plus que nos objectifs soient exclusivement financiers, même si les préoccupations financières sont essentielles pour tous nos gouvernements et tous nos peuples.

Pour les peuples du monde, le rôle de l'ONU est de protéger des valeurs humaines chères à tous — la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le secours humanitaire, la justice internationale et le développement durable. Cet organe est une instance destinée à encourager la coopération et la compréhension mondiales et à promouvoir des normes plus élevées à ces fins. Et, en fin de compte, l'ONU est le dépositaire des espoirs et des aspirations les plus nobles de l'humanité, à savoir édifier aujourd'hui un monde meilleur pour les générations futures. Nous devons avoir ces éléments fondamentaux à l'esprit dans nos efforts pour améliorer cette institution. Ne les perdons pas de vue dans notre désir de changement et ne les enterrons pas non plus dans le but d'accumuler des propositions de réforme.

La réforme de l'ONU doit être ce que nous, les États Membres, avec des moyens donnés, voulons que l'Organisation fasse, soit et représente, et la manière dont nous voulons que notre action dans l'exécution de son mandat soit considérée par les peuples auxquels nous rendons compte. Dans tout ce que nous faisons pour améliorer l'ONU, il doit y avoir une adéquation entre la forme et la fonction. Ce qui restera de l'Organisation lorsque nous aurons terminé doit lui permettre de mener nos activités fondamentales. Elle doit nous servir mieux que par le passé. Sinon, si tous nos efforts se résument à réaffirmer simplement le statu quo, ou à faire de l'ONU une organisation inutilement affaiblie ou dysfonctionnelle, alors nous n'aurons pas dûment accompli notre tâche et nous aurons rendu un mauvais service au monde. Ma délégation pense donc, comme nous l'avons toujours dit, qu'une Organisation des Nations Unies plus rationnelle, mieux centrée et plus fonctionnelle sera plus efficace et performante dans l'exécution de ses mandats et priorités. Cependant, en effectuant ces réformes, nous devons protéger et préserver ce qui est véritablement essentiel, et non pas ce qui est simplement établi ou commode. Ainsi, nous pourrions relever le double défi d'en faire davantage avec moins.

Une fois de plus, je me félicite du succès du Groupe de travail et exprime le plein appui de ma délégation au rapport dont nous sommes saisis.

**M. Borda** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) :  
Qu'il me soit permis de dire la satisfaction du Comité de coordination commun du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine devant l'adoption imminente du projet de résolution qui figure au paragraphe 15 du document A/51/24, car il représente un consensus très large obtenu après de longues délibérations approfondies au sein du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, auxquelles le Comité de coordination commun a participé activement et avec enthousiasme.

Le projet de résolution contient des décisions importantes relatives aux réformes de l'Assemblée générale et du Secrétariat qui nous permettront, sans aucun doute, en premier lieu, d'obtenir une Organisation ayant une Assemblée générale renforcée en tant que principal organe politique auquel tous les États Membres participent sur un pied d'égalité, ce qui lui donne son véritable caractère démocratique.

Les décisions prises en vue d'examiner les rapports des autres organes principaux, en particulier celui du Conseil de sécurité, méritent d'être relevées comme étant un pas très important sur la voie d'une interaction renouvelée entre l'Assemblée et le Conseil. Les décisions relatives à l'organisation du débat général et des travaux de l'Assemblée de façon générale permettront une plus grande souplesse et une plus grande efficacité de ces travaux dans le cadre d'une plus grande transparence et d'une meilleure participation des États Membres, tandis que sera réduite la durée du débat général et des interventions dans les grandes commissions, libérant ainsi un temps précieux et plus d'espace pour la discussion et les négociations de fond.

Le Comité mixte de coordination espère que la fonction de Président de l'Assemblée générale sera elle aussi renforcée pour promouvoir les objectifs et principes de l'Organisation, grâce notamment à des consultations périodiques entre le Président de l'Assemblée et les présidents d'autres organes, en particulier du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'un meilleur appui à son bureau de la part du Secrétariat.

Le Comité mixte de coordination est convaincu que les accords conclus concernant le Secrétariat général, en

particulier les mécanismes de supervision et d'obligation redditionnelle du Secrétariat et les domaines de concentration des activités du mécanisme de supervision, permettront également une plus grande souplesse et une plus grande transparence dans l'évaluation de la réalisation des mandats accordés au Secrétariat par les processus intergouvernementaux. D'autres décisions concernant le Secrétariat et son personnel ne pourront qu'aboutir également à une Organisation plus grande participative, plus efficace et plus indépendante, pour ce qui est du Secrétariat.

Néanmoins, il faut déplorer le fait que le Groupe de travail n'a pas pu, dans les délais impartis, dégager un consensus sur certaines questions dont il était également saisi, notamment le recours au veto pour l'élection du Secrétaire général et l'utilisation de personnel prêté. À ce sujet, il faudra que l'Assemblée continue à débattre de ces questions lorsqu'elle le jugera opportun.

Il ne fait pas de doute que l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis représente un pas très important dans le processus de réforme dans lequel s'est engagée l'Organisation. Les délibérations que nous avons eues depuis deux ans au sein du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies devront être sérieusement prises en compte lorsque l'Assemblée examinera le rapport du Secrétaire général (A/51/950), que l'on appelle également le deuxième volet, qui a été présenté le 16 juillet dernier, car certaines des propositions qui y figurent ont déjà fait l'objet de longs débats au sein du Groupe — débats qui pourraient apporter une contribution substantielle à l'analyse du rapport.

Le Comité mixte de coordination peut ainsi approuver l'adoption de ce projet de résolution, et compte vivement sur son application rapide et complète dès janvier 1998.

Enfin, je voudrais vous faire part, Monsieur le Président, de la gratitude du Comité pour les qualités d'animateur dont vous avez fait preuve en votre qualité de Président du Groupe de travail, ainsi qu'aux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Prakash Shah de l'Inde et l'Ambassadeur Hans Jacob Bjørn Lian de la Norvège, pour la façon dont ils ont guidé les travaux du Groupe de travail vers une heureuse conclusion. Nos remerciements vont également à l'Ambassadeur Colin Keating de la Nouvelle-Zélande, qui a été Vice-Président du Groupe l'an dernier et qui a fait preuve d'une efficacité et d'un professionnalisme diplomatique exemplaires.

Les pays membres du Comité mixte de coordination qui sont membres du Mouvement des pays non alignés et

du Groupe des 77 et la Chine suivront avec beaucoup d'attention l'application des dispositions du projet de résolution sur lequel l'Assemblée générale va se prononcer.

**M. Gorelik** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : D'emblée, la Fédération de Russie tient à vous faire part de sa profonde gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Vice-Présidents du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, les Ambassadeurs Bjørn Lian, Shah et Keating, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mener les travaux du Groupe à une heureuse conclusion : le rapport dont l'Assemblée générale est maintenant saisie.

Nul n'a oublié les discussions relatives aux travaux du Groupe de travail. Il est bon qu'en dépit de son vaste mandat le Groupe ait été en mesure de concentrer son attention sur certains des points les plus importants, y compris ceux qui portent sur la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale et du Secrétariat, avec une insistance particulière sur l'amélioration de l'efficacité globale. Le rapport du Groupe de travail définit un certain nombre de mesures spécifiques destinées à améliorer le fonctionnement de l'ensemble du mécanisme multiforme que constitue le système des Nations Unies, du processus de nomination du Secrétaire général à l'emploi des ordinateurs, de l'indépendance du Secrétariat à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Certaines de ces recommandations sont très novatrices.

La délégation de la Fédération de Russie appuiera le projet de résolution figurant au paragraphe 15 du rapport. Bien qu'il soit important d'adopter le projet de résolution, il est encore plus important d'appliquer concrètement les propositions visant à améliorer l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies, propositions qui ont été formulées après une longue discussion : les résultats du travail du Groupe ne doivent pas rester simplement un document papier. Nous espérons que l'ampleur et la spécificité des mesures proposées apporteront une réelle contribution à la réforme de l'Organisation.

Nous prenons note de la nature complémentaire du rapport de ce groupe de travail et des propositions présentées en juillet par le Secrétaire général. Les recommandations du Secrétaire général développent et expriment bon nombre des idées et des propositions examinées par le Groupe de travail, aussi bien des idées contenues dans le rapport que des idées qui ont été omises. Au moment où nous examinons attentivement les mesures proposées par le Secrétaire général, nous pensons qu'il est important de ne

pas oublier les résultats des efforts du Groupe de travail et de leur prêter toute l'attention qui s'impose.

**M. Takasu** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer l'appui de ma délégation au projet de résolution figurant dans le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Nous sommes heureux de saluer la conclusion réussie des travaux du Groupe de travail.

Au cours des deux années écoulées, les États Membres, par l'entremise du Groupe de travail, ont débattu d'une vaste gamme de questions pour s'acquitter de l'important mandat portant sur la restructuration et le renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies assigné par l'Assemblée générale. Bien que le Groupe de travail ait réussi à se mettre d'accord sur un certain nombre de questions spécifiques, nous reconnaissons qu'il reste des points sur lesquels le consensus n'a pas été atteint; ces points feront l'objet de travaux futurs.

Néanmoins, et c'est le plus important, au cours du processus de discussion du Groupe de travail, les États Membres ont été en mesure de dégager des positions communes sur de nombreux points et d'approfondir la compréhension commune qu'ils ont du rôle futur de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation attache en particulier une grande importance aux deux hypothèses sur la base desquelles le Groupe de travail a procédé, comme indiqué au paragraphe 2 de l'annexe au rapport. La première est que le système des Nations Unies disposerait de ressources suffisantes et prévisibles, sans lesquelles toute recommandation sera difficile à mettre en oeuvre. La seconde est que les ressources dégagées à la suite des mesures de renforcement seront réaffectées à des activités hautement prioritaires, telles que le développement. Ma délégation attache une grande importance à cette idée de réinvestir dans le développement les économies réalisées, afin de distribuer les dividendes de la réforme.

Nous espérons que les résultats du Groupe de travail, ainsi que les propositions avancées, la semaine dernière, par le Secrétaire général, contribueront à relancer les délibérations sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais exprimer la profonde gratitude de ma délégation au Président de l'Assemblée

générale, l'Ambassadeur Razali, qui a présidé les travaux de Groupe en tant que Président. Nous sommes également reconnaissants aux Vice-Présidents du Groupe de travail, l'Ambassadeur Shah et l'Ambassadeur Biørn Lian, qui a succédé à l'Ambassadeur Keating, pour leurs efforts inlassables qui ont permis de mener à bien les travaux du Groupe.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution figurant au paragraphe 15 du rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, document A/51/24.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 51/241).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Prakash Shah de l'Inde et à l'Ambassadeur Hans Jacob Biørn Lian de Norvège, Vice-Présidents du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, qui ont mené à bon terme les travaux du Groupe de travail. Tous deux, avec l'appui de l'Assemblée et du Secrétariat, ont travaillé sans répit afin de faire en sorte que ce groupe de travail, créé en 1995, achève ses travaux. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ahmad Kamal qui a présidé le sous-groupe sur les organisations non gouvernementales.

Demain, 1er août 1997, l'Ambassadeur Prakash Shah quitte le Service des affaires étrangères indien. Il convient que son dernier jour dans ses fonctions soit marqué par l'adoption de ce rapport.

Puisque nous rendons hommage à ceux qui ont contribué au succès du Groupe de travail, je dois saluer le rôle joué par le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Amara Essy, surnom qu'a pris le Groupe de travail en signe d'affection; par le Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale, M. Diogo Freitas do Amaral; et par le Vice-Président précédent, l'Ambassadeur Colin Keating de la Nouvelle-Zélande. Je

dois également rappeler les contributions de l'Ambassadeur David Birenbaum des États-Unis et de l'Ambassadeur Sreenivasan de l'Inde, qui ont tous les deux joué un rôle dans la création du Groupe en 1995.

Avec ce rapport, c'est le deuxième Groupe de travail de l'Assemblée générale à avoir achevé ses travaux. Le premier à l'avoir fait est le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée chargé d'élaborer un Agenda pour le développement. Si les résultats des travaux du Groupe ne peuvent pas être qualifiés de spectaculaires, ils offrent néanmoins des mesures précises pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires ainsi que du Secrétariat. La durée du débat général est officiellement ramenée à 15 jours, au lieu de trois semaines. Le Président, les Vice-Présidents et les Présidents des grandes commissions doivent être élus très tôt pour permettre à la nouvelle session de commencer ses travaux de fond le plus rapidement possible.

Des décisions importantes ont également été prises sur un certain nombre de questions, dont les suivantes : le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation; le processus budgétaire et l'exécution des mandats; les technologies nouvelles; le contrôle et la responsabilisation du Secrétariat; les mécanismes externes et internes; le processus de sélection du Secrétaire général et les questions relatives aux postes de direction; et l'indépendance du Secrétariat. Toutes ces décisions prendront effet le 1er janvier 1998; elles devraient contribuer à la réalisation de notre objectif : rendre les Nations Unies plus efficaces et plus efficaces dans l'exécution des mandats qui lui sont confiés.

Sans vouloir minimiser l'importance de ces décisions, il nous faut bien admettre que le Groupe de travail n'a pu parvenir à un consensus sur les questions-clefs suivantes : l'emploi de personnel extérieur mis à la disposition de l'ONU; la question de la création de la fonction de vice-secrétaire général; la question de l'information du grand public; la durée du mandat du Secrétaire général; l'examen approfondi et la rationalisation des organes subsidiaires; et la participation des organisations non gouvernementales. Malgré les 10 séances qu'il a tenues, le Sous-Groupe chargé des organisations non gouvernementales n'a pas réussi à convenir d'un mandat.

Bon nombre de ces questions ont été soulevées par le Secrétaire général dans son rapport du 16 juillet, et je suis certain que les États Membres y réfléchiront sérieusement, ainsi qu'à d'autres questions, tandis que nous nous livrons

collectivement à cet exercice pour nous assurer que l'ONU reste à l'écoute des besoins des peuples du monde.

En fin de compte, aucune délégation n'a exprimé la moindre réserve quant au contenu du rapport ou de son projet de résolution. C'est un succès considérable vu le scepticisme général qui a accueilli la création du Groupe de travail il y a moins de deux ans. Même si aucune délégation n'a obtenu tout ce qu'elle voulait lors des négociations, tous les États Membres devraient être satisfaits qu'un consensus ait été possible sur une gamme aussi vaste de questions importantes pour le fonctionnement de l'Assemblée générale et de l'Organisation.

Le processus conduisant à un consensus a été long et difficile et plusieurs questions-clefs devront encore être examinées par d'autres groupes à l'avenir; mais l'essentiel, c'est que le processus multilatéral a fonctionné. Grâce à un processus transparent et ouvert, les membres de l'Assemblée générale ont fait la preuve d'une volonté de revoir leurs méthodes de travail et leurs relations avec le Secrétariat et les autres organes principaux. Le Groupe de travail n'est pas parvenu à des conclusions radicales ou surprenantes, mais il a produit un ensemble de mesures énergiques et sensées, qui constituent une base solide sur laquelle s'appuyer dans les années à venir.

Enfin, je voudrais souligner que par la résolution 48/264, intitulée «Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale», l'Assemblée générale a décidé

«d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session la question intitulée "Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale".»  
(résolution 48/264, par. 14)

Avec le point 21 de l'ordre du jour, le Secrétariat a répercuté cette décision à la page 5 du document A/52/150, en date du 18 juillet 1997, intitulé «Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale». Il faut de toute évidence que les délégations décident ce qu'elles veulent faire avec ce point de l'ordre du jour lorsqu'elles examineront les mesures à prendre concernant les propositions du Secrétaire général sur les deux volets de la réforme.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 5.*